

Séminaire du mardi 4 mars 2003

Compte rendu de la séance réalisé par

Maryse QUAGLIA (*maîtrise en histoire moderne, dir. Jean-Marc Moriceau*),
et Mickaël BERMOND doctorant en géographie, *dir. Robert Hérin*)

I.

Les femmes et la terre en Normandie du XVIIème au XIXème siècle.

Communication de Stéphanie BRICON,

doctorante en histoire moderne à l'Université de Caen

Dans le cadre du séminaire Sociétés et Espaces Ruraux, Stéphanie Bricon a présenté les grands axes de son projet de thèse qu'elle définit comme une étude du genre dans le Calvados de 1650 à 1850. Cette étude porte sur les "agricultrices", celles qui entretiennent un lien direct avec la terre :

- les domestiques agricoles, servantes de ferme, journalières
- les femmes, filles, petites-filles, veuves d'exploitants agricoles.

Dans son exposé, Stéphanie Bricon a donc proposé un bilan de sa réflexion, ses premières perspectives de recherche ainsi qu'un inventaire des sources et des pistes de travail.

Mise à jour historiographique

L'histoire des femmes a d'abord consisté à rendre "les femmes visibles" car elles auraient été "absentes" des sources ou, tout au moins, invisibles. L'histoire du genre (*gender history*), concept anglo-saxon élaboré dès 1972 par Anne Oakley permet d'aller au-delà de la simple histoire des femmes, puisqu'il inclut la comparaison avec le genre masculin. De nombreux travaux sont réalisés dans les années 1970 (création de la revue *Pénélope*). Mais les femmes rurales sont oubliées de ces études ; on privilégie l'histoire des citadines, des ouvrières. L'histoire du genre dans la société rurale a été peu étudiée en France (on peut citer l'ouvrage collectif et international publié sous la direction de Georges Duby et Michelle Perrot, *L'Histoire des femmes*) et il faut donc se tourner vers les travaux précurseurs de Cynthia Bouton aux États-Unis sur la Guerre des Farines (1775), de Martin Bruegel ou de Jane Whittle et Nicola Verdon sur le travail des femmes dans la société anglaise. L'ethnologie et la sociologie à travers les travaux d'Yvonne Verdier ou de Martine Segalen ont également ouvert de nouvelles perspectives.

Définition du sujet

Le travail de Stéphanie Bricon se situe à la rencontre de l'histoire rurale et de l'histoire du genre. Il essaie de cerner sur la longue durée - de la crise économique de la seconde moitié du XVIIème siècle aux grands changements du XIXème siècle (arrivée du chemin de fer, industrialisation) - les évolutions des rapports de sexes. Ce n'est pas l'étude d'une condition sociale mais celle des paysannes de toutes conditions sociales. Stéphanie Bricon a retenu quatre cantons situés dans des espaces géographiques différents : un canton du bocage "Vassy", un canton du Bessin "Isigny", un canton du Pays d'Auge "Livarot" et un canton de la plaine de Caen "Douvres-la-Délivrande".

Problématiques retenues

- **Le rôle des femmes dans la reproduction économique du monde paysan.**
 - Quelle est la place des femmes dans la coutume normande ?
 - Quel est leur rôle dans la transmission du patrimoine et des biens ? (étude du régime matrimonial, du statut des veuves)
 - Quel est leur rôle dans l'économie domestique ? Le travail des femmes ne se cantonne pas à l'entretien du foyer, elles s'occupent de la fabrication des produits laitiers, de la basse-cour, de certains travaux aux champs.

-

• **Les femmes sont-elles gardiennes de l'identité paysanne ?**

- Les femmes et l'éducation : leur éducation est-elle différente de celle des hommes ? Quelle est la place des femmes dans l'éducation des enfants ? Apportent-elles un savoir spécifique selon les générations ?
- Les femmes et la religion. Quelle est leur relation avec les institutions ecclésiastiques ? Quel est leur rapport avec les croyances populaires ?
- Les femmes et la culture. Les femmes sont-elles plus ou moins alphabétisées que les hommes ? Les femmes ont-elles une culture empirique spécifique ? (Existait-il des connaissances médicales purement féminines ?)
 - Les paysannes et l'écrit. Qui écrit ? Qui tient les livres de comptes et les livres de raison ?

-

• **Le rôle des paysannes dans la société rurale**

- Quel est le réseau de relations des femmes dans le monde rural ? Peut-on le cartographier ? Est-ce un réseau familial ? un réseau d'affaires créé autour des marchés et des foires ?
- Les femmes ne se cantonnent pas à l'espace privé au foyer. Quel est leur champ d'action dans cette société ? Leur rôle se limite-t-il à faire et à défaire les rumeurs ? Ont-elles un rôle dans la création et l'entretien des liens familiaux ?
- Quel rapport entretiennent les femmes avec les institutions ? Avec le notaire, la police, la justice sachant qu'elles restent mineures devant la loi ?
- La mobilité des paysannes. Existait-il des migrations saisonnières féminines, des migrations définitives ? Les paysannes miséreuses sont-elles réduites au vagabondage ?
- Violence et exclusion des femmes rurales : violence entre elles, envers les enfants.

État des sources et pistes de recherche

Il est vrai qu'il y a pénurie des sources féminines mais les femmes peuvent apparaître plus ou moins directement dans les baux à ferme, dans les archives judiciaires (mais il s'agit souvent d'un discours préparé) ou les archives privées.

- Les sources imprimées : les ouvrages d'agronomie, la coutume de Normandie, des manuels à l'usage des bonnes ménagères. Ils offrent une vision de la paysanne dans la société rurale.
- Les fonds d'archives traditionnels :
 - . les fonds notariés (inventaires après décès, contrats de mariage)
 - . les registres B.M.S. et N.M.D.
 - . les fonds privés
 - . la presse qui nous apporte des renseignements sur le discours officiel
 - . les rôles de taille, les registres des hôpitaux
- . des documents isolés : les listes de sages-femmes, les listes de secours donnés aux indigents.
- La source orale.

Étudier les femmes et la terre en Normandie nécessite de dépouiller des sources très diverses et dispersées. Il paraît donc important de mettre en place une méthode et des grilles de dépouillement efficaces qui permettent de recueillir un maximum d'informations.

Discussion

D. Jacques-Jouvenot – Je suis contente de vous entendre parce que je m'aperçois que dans la problématique générale des femmes, l'histoire procède un peu de la même façon que la sociologie. Chez les sociologues l'approche de la place des femmes très liée à l'approche du féminisme pose le problème de l'objectivité par rapport à l'objet étudié.

P. Madeline – Qu'est-ce qui a motivé le choix des cantons ?

S. Bricon – J'ai d'abord étudié les archives et j'ai choisi ensuite les cantons dont les fonds étaient les plus conséquents.

M.Roupsard – Votre étude se limite-t-elle seulement aux femmes rurales agricoles ou vous intéressez-vous aussi aux femmes rurales du littoral ?

S. Bricon – Je pense que je vais me cantonner pour l’instant aux agricultrices uniquement.

C.Maneuvrier – Je voudrais vous proposer quelques autres pistes de recherches. La piste archéologique en particulier : quels sont les lieux d’inhumation des femmes ? De quelle manière sont-elles représentées dans les cimetières ? Mais également la piste photographique : on trouve de nombreuses cartes postales des années 1880 où les femmes sont mises en valeur au milieu du groupe paysan.

J-M.Moriceau – Il faut à mon avis resserrer les perspectives et peut-être poser de manière plus systématique la spécificité éventuelle de la Normandie. Par ailleurs, il peut être intéressant d’établir des généalogies féminines. Comment se transmet alors le foncier ? Est-ce que le patrimoine va être décomposé ? Va-t-on trouver des écarts de fortune d’une génération à l’autre ? Seront-ils plus importants que dans les généalogies d’hommes ? De nombreuses familles normandes migrent saisonnièrement ou définitivement. Les cercles généalogiques apportent sur ce point une aide importante puisque les actes de décès qu’ils ont informatisés portent la mention d’origine des individus. Ils peuvent donc fournir des renseignements utiles pour l’étude des migrations. Enfin, dans les archives privées, les correspondances que l’on peut éventuellement trouver peuvent être précieuses pour l’étude de la vie quotidienne des femmes.

II.

La place des femmes dans la transmission des patrimoines agricoles.

Communication de Dominique JACQUES-JOUVENOT,

Professeur en sociologie à l'Université de Franche-Comté

Quelle place tiennent les femmes dans les processus de transmission du patrimoine en agriculture ? Avant d'apporter des éléments de réponse à cette question, Dominique Jacques-Jouvenot débute son intervention en expliquant ce que recouvre de son point de vue une approche sociologique du patrimoine. Construire le patrimoine comme objet sociologique est complexe à deux titres.

Une première complexité tient à la définition retenue du patrimoine. De quel patrimoine parle-t-on ? Beaucoup de travaux en sciences sociales insistent sur les aspects économiques en négligeant les aspects symboliques. Pourtant, Dominique Jacques-Jouvenot montre que nous devrions nous efforcer de penser la terre davantage dans sa fonction de patrimoine que de capital lorsque nous réfléchissons au métier de paysan et à sa pérennité. Etymologiquement, le terme de patrimoine renvoie au père, aux ancêtres mais aussi à la durée ; il rattache les successeurs et les donateurs dans une chaîne généalogique. Plus que la terre, c'est une histoire familiale et sociale qui est transmise aux enfants lors de la transmission des patrimoines et il est impossible de dissocier, pour les donateurs comme pour les héritiers, la terre des autres composantes de l'exploitation agricole, et en particulier de la mise au travail de cette terre. Aussi, ce dont héritent les successeurs en agriculture, c'est du travail des ancêtres (donc des savoirs, des métiers, des places sociales...). Cette approche patrimoniale est bien adaptée à l'agriculture où l'hérédité sociale du métier est très marquée.

La seconde complexité qui guette le sociologue, c'est le regard à porter sur l'évolution du cadre familial dans lequel s'effectue le processus de transmission en agriculture. Les transformations historiques absolument décisives qu'a connu le métier d'agriculteur depuis le dernier demi-siècle – le renouvellement de moins en moins assuré de la main d'œuvre

familiale, la professionnalisation croissante des conjointes d'exploitants en dehors de l'exploitation, le recul de l'endogamie paysanne – ont fait dire aux organisations professionnelles agricoles que l'exploitation familiale avait vécu, que l'imbrication entre la sphère familiale et la sphère professionnelle, si caractéristique du travail agricole, avait disparu. Les discours que les agriculteurs peuvent porter sur eux-mêmes – qu'ils vivent comme les autres, qu'ils ne forment plus une catégorie à part – renforcent cette lecture de la famille patrimoniale comme une survivance du passé. C'est une perspective que l'auteur conteste. Dans le prolongement des travaux de Michel Blanc, André Brun, Bernard Delors et Philippe Lacombe, elle réaffirme au contraire l'importance du rôle de la famille, notamment dans les processus de reproduction sociale des exploitations agricoles. Ce n'est pas parce que la famille est de moins en moins agricole que l'agriculture a perdu son caractère familial. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer aux tables de mobilité sociale. Il apparaît très clairement que les agriculteurs se recrutent essentiellement parmi les fils d'agriculteurs (En 1994, 87 % des agriculteurs âgés de 21 à 34 ans sont eux-mêmes fils d'agriculteurs). Les entretiens que Dominique Jacques-Jouvenot a réalisés auprès d'agriculteurs en phase de transmission en Franche-Comté révèlent que le choix du successeur au sein des fratries relève très tôt d'un processus de désignation non dit qui ordonne toute la socialisation de celui qui succède. Il ne s'agit plus, pour l'enfant élu, que de donner satisfaction à ses parents sur le fait que leur choix était le bon.

Néanmoins, l'intervenante insiste sur le fait que les personnes interrogées sur leur propre succession affirment "ne pas vouloir transmettre", ou "ne pas avoir voulu le faire" dans le cas où la succession vient de se réaliser. Cette négation de la volonté de transmettre rencontre son équivalent du côté des jeunes successeurs qui déclarent souvent eux "ne rien avoir reçu". Ce qui apparaît comme le plus frappant dans l'interaction père-fils à propos de la transmission, c'est que les cédants comme les successeurs nient l'influence réciproque qui les lie. Dans ce métier où l'interaction entre père et fils est forte, concrétisée par un travail en commun de longue durée sur un même espace, une proximité de vie sociale caractérisée par une cohabitation familiale tardive, les acteurs tiennent un discours qui minimise, voire annule les rapports d'influence. Ce discours de la non-influence, de l'indépendance, de l'autonomie peut être compris comme ce qui permet de recréer de la différence entre le père et le fils pour pouvoir se construire individuellement. Le fait que les parents et les enfants nient l'existence d'une organisation sociale de la succession ne conduit pas la sociologue à conclure qu'il n'y a pas de déterminants sociaux dans le choix du successeur. La rupture avec les discours spontanés tenus par les acteurs s'impose pour rendre compte des déterminants sociaux objectifs des situations de succession.

Avant de parler du rôle que peuvent jouer les femmes dans ce processus de désignation du successeur, l'intervenante rappelle que le choix du successeur au sein des familles agricoles résulte de trois déterminants sociaux :

- Tout d'abord, *être un garçon*. Les filles sont très rarement désignées comme successeur. Dans les fratries de filles, elles sont potentiellement désignées comme celles qui épouseront un successeur.
- Ensuite, *être né dans une famille agricole*. L'auteur renvoie aux statistiques de l'hérédité sociale déjà citées.
- Enfin, *la place dans la fratrie* joue un rôle dans le choix du successeur. Les observations que l'intervenante a pu faire dans la région franc-comtoise font apparaître que les cadets se substitueraient actuellement aux aînés dans le choix du successeur. Cette substitution des cadets aux aînés trouve parfaitement à s'expliquer en référence au changement de contexte économique et social qu'a connu la paysannerie depuis une cinquantaine d'années. Jusqu'aux années 1960, l'autorité patriarcale et l'absence de régime de retraite

organisent le rapport à la succession : les parents ont besoin assez tôt du travail du fils sur l'exploitation familiale et ils doivent le garder le plus tard possible pour que celui-ci aide à subvenir aux besoins des parents en fin de vie. La concentration et la modernisation des exploitations qui s'opèrent à partir des années 1960 remettent en question la primauté du rang dans la fratrie, face à la succession. L'accession des exploitants agricoles à un régime de retraite, le désir des jeunes d'échapper à une sous-rémunération du travail et à une relégation dans un statut d'aide-familial socialement dévalorisé et économiquement dépendant des parents, la nécessité d'avoir une structure d'exploitation de plus en plus grande permettant de faire vivre plusieurs familles, tous ces éléments conduisent les familles à faire coïncider au mieux la date de sortie du père (ou de la mère) avec l'âge d'entrée dans la vie active du fils, afin de raccourcir au maximum la période de transition entre les deux générations, période qui est génératrice de nouvelles contraintes économiques (nécessité de passer à une structure plus grande capable de rémunérer l'installation d'un fils en plus des parents). Cette nouvelle configuration conduit à ne plus faire des aînés les mieux placés pour assurer la succession.

Dans ce jeu de négociation de places entre les pères et leurs fils, les femmes en tant qu'épouses jouent un rôle variable dans la transmission de l'image du métier selon qu'elles sont ou non originaires du milieu agricole, qu'elles exercent ou non une activité professionnelle à l'extérieur des exploitations. La combinaison multiple entre ces deux grandes variables – origine agricole, activité professionnelle – renvoie à des attitudes à l'égard du patrimoine très différentes. D'une manière générale, les femmes conjointes d'exploitants qui restent sur l'exploitation ont tendance à valoriser davantage le métier de leur mari que les femmes professionnalisées à l'extérieur de l'exploitation qui, elles, ont tendance à survaloriser les savoirs scolaires contre l'héritage paternel. Dominique Jacques-Jouvenot précise que la professionnalisation des femmes à l'extérieur de l'exploitation a été poussée par les jeunes successeurs dans le souci de garder leur mère.

Discussion

M. Bermond – Vous parliez tout à l'heure du rôle que peuvent jouer les femmes dans la transmission de l'image du métier selon qu'elles sont ou non originaires du milieu agricole, selon qu'elles sont ou non professionnalisées à l'extérieur. Cependant, il est difficile de mesurer l'influence de la variable " profession extérieure de la conjointe " sur le devenir social des enfants d'agriculteurs car le travail des femmes à l'extérieur de l'exploitation est plutôt caractéristique des jeunes générations. On retrouve assez cette caractéristique dans les générations qui quittent actuellement l'agriculture...

D. Jacques-Jouvenot – Oui, il y a ce problème mais il y a aussi une autre difficulté : c'est de tenir compte des effets de changement de position sociale et professionnelle au cours du temps. Les femmes n'ont pas toujours occupé la position sociale et professionnelle qu'on relève au moment où on les enquête. Et la position professionnelle qu'elle occupe au moment où on les enquête est peut-être temporaire, en devenir... Les femmes qui travaillent à l'extérieur peuvent être amenées à revenir sur l'exploitation s'il y a besoin de main d'œuvre (remplacement d'un parent par exemple). Elles vont revenir afin d'achever le processus de transmission... quitte à ce qu'elles se re-professionnalisent à l'extérieur plus tard quand un fils aura à reprendre par exemple... En ce sens, elles sont soumises à la logique du patrimoine ; elles font lien entre les hommes.

C. Lemarchand – J'ai trouvé cet exposé passionnant. Je proposais juste de revenir sur les relations belle-mère/belle-fille. J'ai réalisé moi-même des entretiens sur les relations belle-mère/belle-fille et j'ai pu me rendre compte des difficultés pour les belles-filles de trouver leur place sur les plans professionnel comme familial. En même temps, elles sont nécessaires

pour faire valoir un capital professionnel, un patrimoine. Il y a une tension entre ces deux pôles là.

Toutefois, à côté de témoignages de rejet, on peut relater des témoignages d'alliance entre les belles-mères et leurs belles-filles, où c'était plutôt la figure de la mère inquiète, consciente du taux de célibat agricole important, consciente du faible attrait du métier d'agriculteur du point de vue des femmes, qui ressortait. Ces belles-mères étaient reconnaissantes à leurs belles-filles d'avoir accepté de revenir sur la ferme à une époque où beaucoup de femmes font le choix de travailler ailleurs. J'ai un très beau témoignage de belle-mère et de belle-fille qui se "serrent les coudes" pour faire alliance lorsque le père et le fils veulent ré-investir dans du matériel, dans des biens professionnels... La belle-mère est là pour appuyer la belle-fille face au "tout professionnel" des hommes...

D. Jacques-Jouvenot – Oui, je pense que ça existe. Simplement, c'est encore une fois la question de la négociation des interactions sociales. Il faut que chacun et chacune trouve sa place. Toutes les situations de transmission ne sont pas des situations difficiles. Je peux préciser mon propos en disant que ce n'est le fait d'être professionnalisée ou d'être conjointe qui change quelque chose au rôle que les femmes peuvent jouer dans la socialisation du successeur.